

PREFET DE LA MANCHE

PREFECTURE

Direction de l'action économique et de la coordination départementale

Bureau de la coordination des politiques publiques et des actions interministérielles

N° 14-32 MC

- A R R E T E -

**PORTANT CHANGEMENT D'EXPLOITANT D'UNE CARRIERE
SUR LA COMMUNE DE SENOVILLE**

La Préfète de la Manche,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite

- VU** le code de l'environnement, et notamment les titres 1^{er} et 4 des parties législatives et réglementaires du livre V,
- VU** la nomenclature des installations classées codifiée à l'annexe de l'article R 511-9 du code de l'environnement,
- VU** le code minier et l'ensemble des textes pris en application dudit code,
- VU** l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié relatif aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement des matériaux de carrières,
- VU** l'arrêté ministériel du 9 février 2004 modifié relatif à la détermination du montant des garanties financières de remise en état des carrières prévues par la législation des installations classées,
- VU** l'arrêté préfectoral du 17 mars 2003 autorisant M. Christian Ecolivet à exploiter une carrière à ciel ouvert de grès sur le territoire de la commune de Sénoville,
- VU** la demande et ses pièces jointes, en date du 4 novembre 2013, présentée par M. Philippe Aubrée, dirigeant de la SARL AUBREE TP Carrières dont le siège social est situé aux Moitiers d'Allonne (50270), à l'effet d'être autorisé à exploiter la carrière dite « des Bavents » à SENOVILLE en lieu et place de l'actuel détenteur de l'autorisation, M. Christian Ecolivet dont le siège social est situé à Sénoville,
- VU** le rapport de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Basse-Normandie en date du 31 janvier 2014,
- VU** l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites dans sa formation spécialisée « carrières » en date du 20 février 2014,
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Manche,

- ARRETE -

ARTICLE 1^{er} :

L'autorisation d'exploiter la carrière des Bavents sur le territoire de la commune de Sénoville est transférée à la SARL AUBREE TP Carrières dont le siège social est situé Zone artisanale 50270 Les Moitiers d'Allonne et représentée par son dirigeant, dans l'intégralité des droits et obligations attachés à l'arrêté préfectoral du 17 mars 2003 susvisé.

ARTICLE 2 :

L'article 32 de l'arrêté préfectoral du 17 mars 2003 « Montant des garanties financières » est modifié et complété comme suit :

« Pour prendre en compte l'avancement de l'exploitation, le montant des garanties financières est calculé, pour assurer la remise en état globale du site, avec un pas de cinq ans.

Le montant des garanties financières permettant d'assurer la remise en état de la carrière au cours de chacune des périodes quinquennales est :

- Phase 3 (2013-2017) : 207 542 euros T.T.C, pour une durée de 5 ans,
- Phase 4 (2018-2022) : 213 856 euros T.T.C, pour une durée de 5 ans,
- Phase 5 (2023-2027) : 219 353 euros T.T.C, pour une durée de 5 ans,
- Phase 6 (2028-2033) : 220 372 euros T.T.C, pour une durée de 5 ans, qui se prolonge jusqu'à la levée de l'obligation de garanties financières par arrêté préfectoral.

Le schéma d'exploitation et de remise en état en annexe du présent arrêté présente les surfaces à exploiter et les modalités de remise en état pendant ces périodes. Il annule et remplace le schéma d'exploitation annexé à l'arrêté préfectoral d'autorisation du 17 mars 2003.

Ces montants ont été calculés en tenant compte de l'indice TP01 et du taux de TVA suivants : TP01 = 703,9 (septembre 2013) TVA = 20 %.

ARTICLE 3 :

La présente décision peut être déférée au tribunal administratif. Le délai de recours est de deux mois pour le demandeur ou l'exploitant. Ce délai commence à courir du jour où la décision a été notifiée.

ARTICLE 4 :

Mention du présent arrêté est inséré au recueil des actes administratifs.

Un extrait du présent arrêté est affiché à la porte de la mairie pendant un mois, avec l'indication qu'une copie intégrale est déposée à la mairie et mise à la disposition de tout intéressé. Il est justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat d'affichage. Le même extrait est affiché en permanence, de façon visible, dans l'installation par les soins du bénéficiaire de l'autorisation.

Un avis est inséré, par les soins de la préfecture, dans deux journaux diffusés dans tout le département, aux frais de la société pétitionnaire.

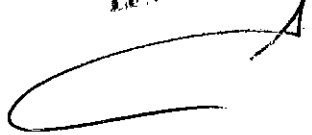
ARTICLE 5 :

Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Cherbourg, le maire de Sénoville et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Basse-Normandie - inspecteur des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Lô, le

14 MARS 2014

Pour la Préfète,
Le Secrétaire général délégué



Claude DUHAMON

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

PHASE - 3 -

2013 / 2017

Département :
MANCHE

Commune :
SENOVILLE

Section : B
Feuille : 000 B 02

Echelle graphique : 1:2500
Echelle dénom : 1:2000

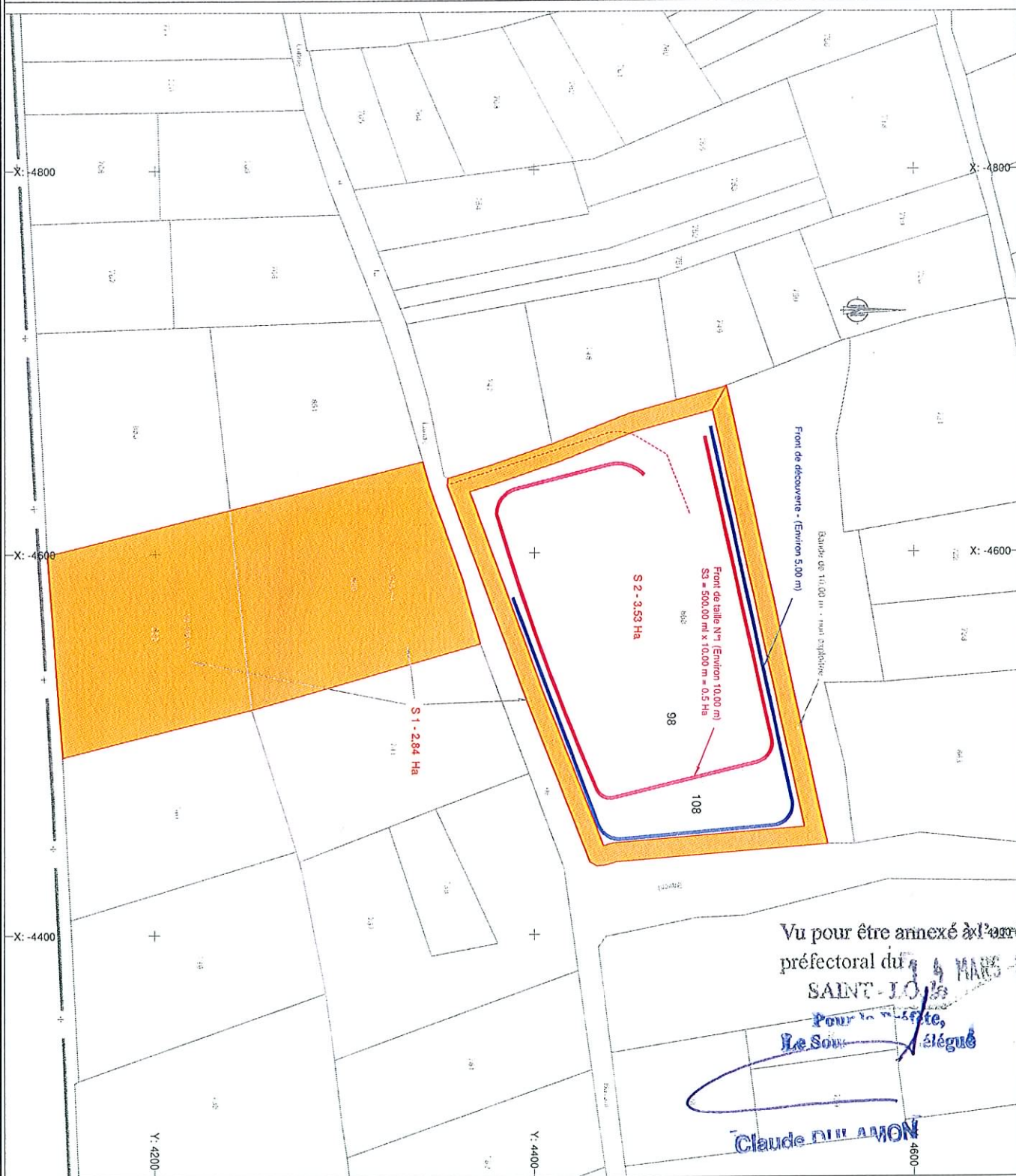
Date d'édition : 17 01 2014
(Pressat Histoire de Paris)

Contourner en inspection : R15P20C19

Le plan visuelisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts locaux, situé au
BUREAU AVANTAGE DU CADASTRE
14 Rue Saint Malo 50700
50700 VALOGNES
tel. 02 33 21 61 27 - fax 02 33 21 68 41
tsat.valognes@imp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
© 2012 Ministère de l'Économie et des Finances



2018 / 2022

Commune :
SENOVILLESection : B
Feuille : 000 B 022Édition d'origine : 1.7500
Édition d'aujourd'hui : 1.2000

Date de birth : 17.01.2014
(Jusqu'à l'année de l'États)

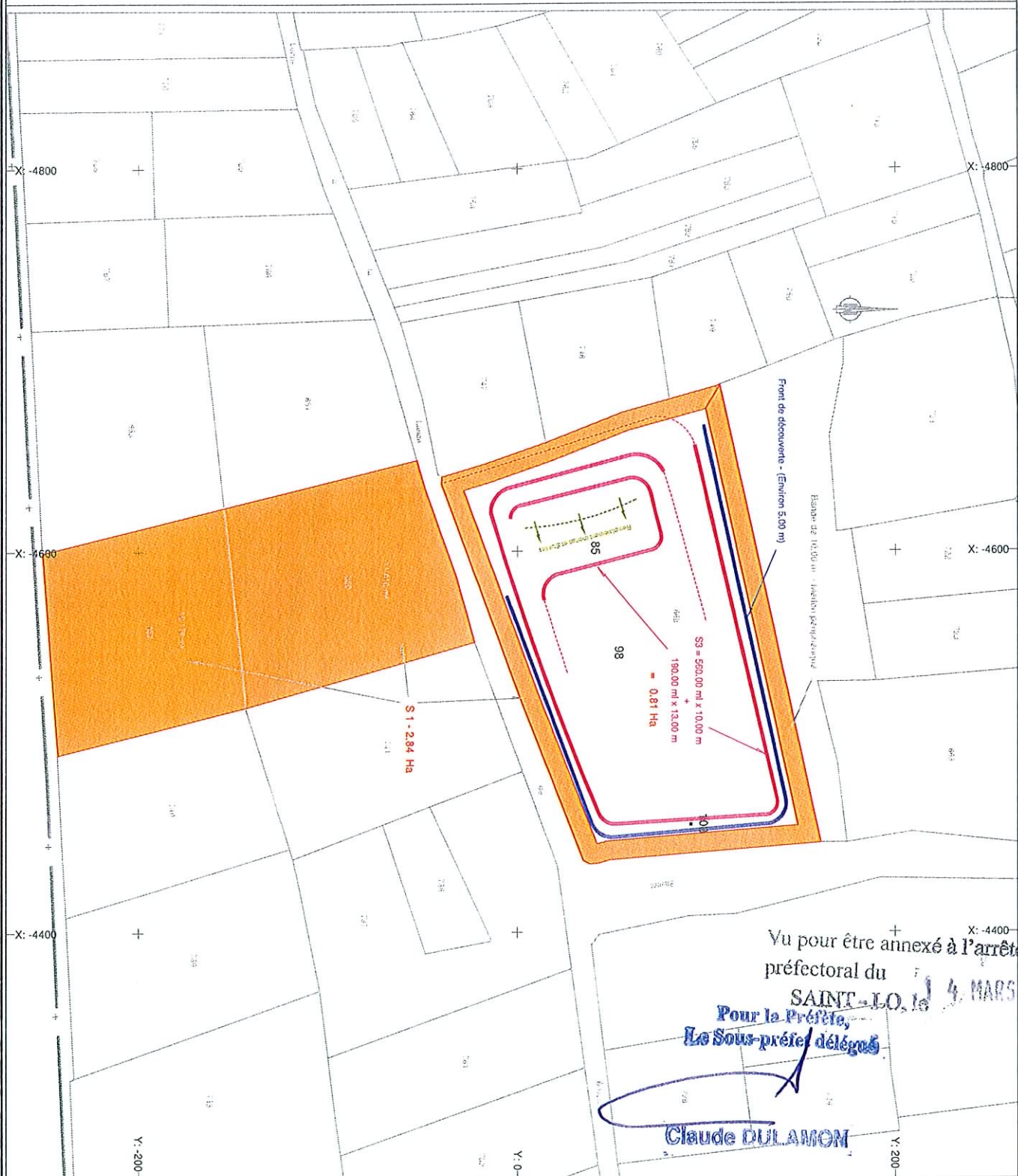
Quadrantes en projectat: 18350004

Le plan, réalisé sur cet extrait, est géré par le centre des impôts locaux suivant :

BUREAU ANTENNE DU CADASTRE
14 Rue Saint Marc 97000
97000 VAILLOMONT
tel. 02 33 24 61 27 - fax : 02 33 21 68 41
Email: valajo@necanet.fr/marchés publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

© 2012 Université de l'Écologie et des forêts



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

PHASE - 5 -

2023 / 2027

Département
MORRHUE

Commune
SÉNOVILLE

Section : B
Feuille : 600 B 02

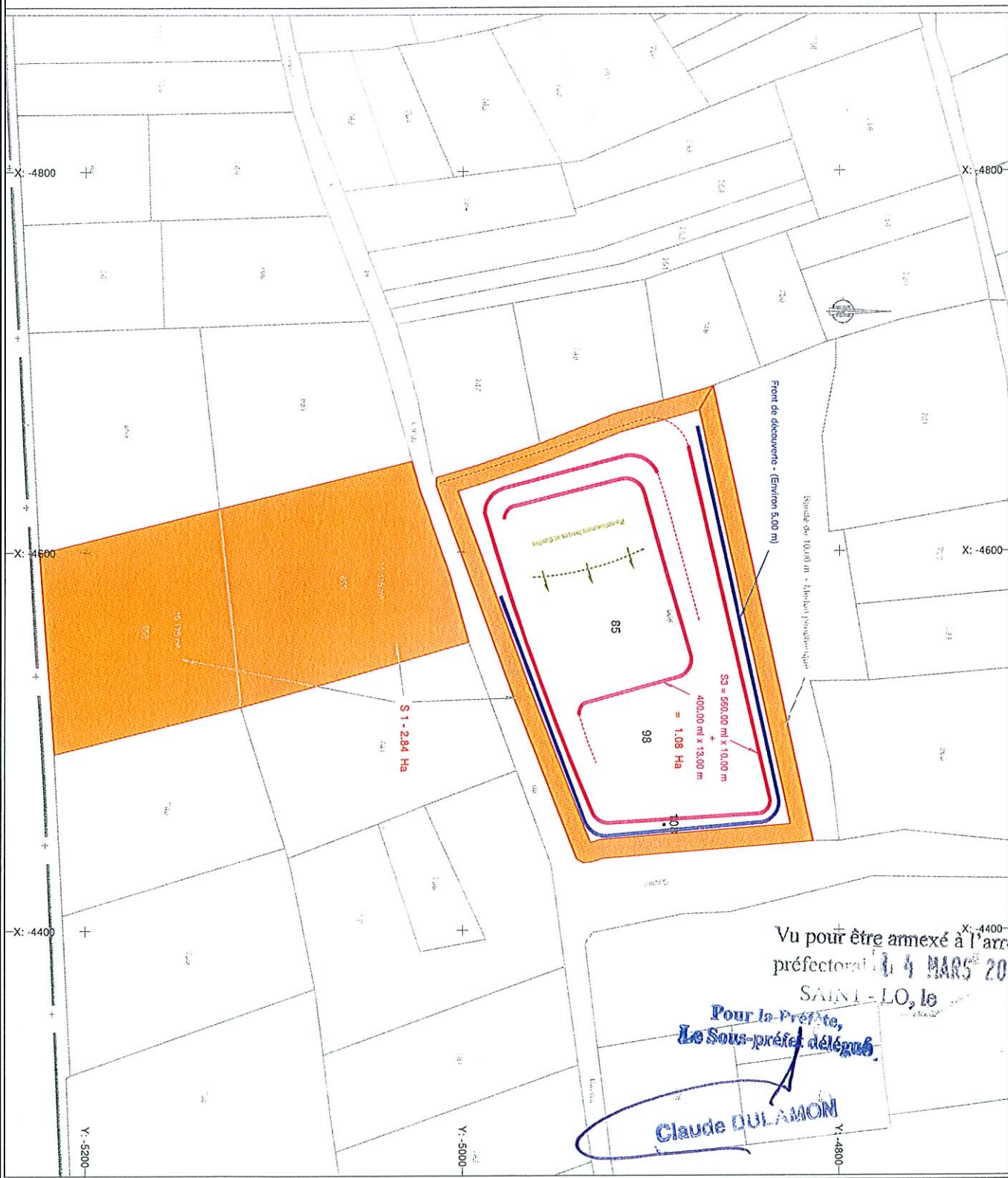
Fond de plan : 1/2500
Échelle d'origine : 1/2000

Date d'origine : 17.01.2014
Niveau moyen de l'eau

Calculs et surfaces en hectares : RIFPDS-1038

Le plan cadastré sur cet extrait est géré par le
service des impôts, terres sur les
BUREAUX AVANTAGE DU CADASTRE
14 Rue, 5ème étage 50700
50700 VAILLANT
Tél : 02 33 31 61 27 - Fax : 02 33 31 61 41
mailto:cadastre@semo.fr

cadastre pour le
2023 - Échelle de 1/2500 et 1/2000



Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral du 4 MARS 2014
SAINT-LO, le

Pour la Préfète,
Le Sous-préfet délégué

Claude DULAMON

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

PHASE - 6 -

2028 / 2033

Département
MAYENNE

Commune
SENOVILLE

Section : B
Feuille : 010 01 02

Echelle d'origine : 1:2500
Extrait à l'échelle : 1:2000

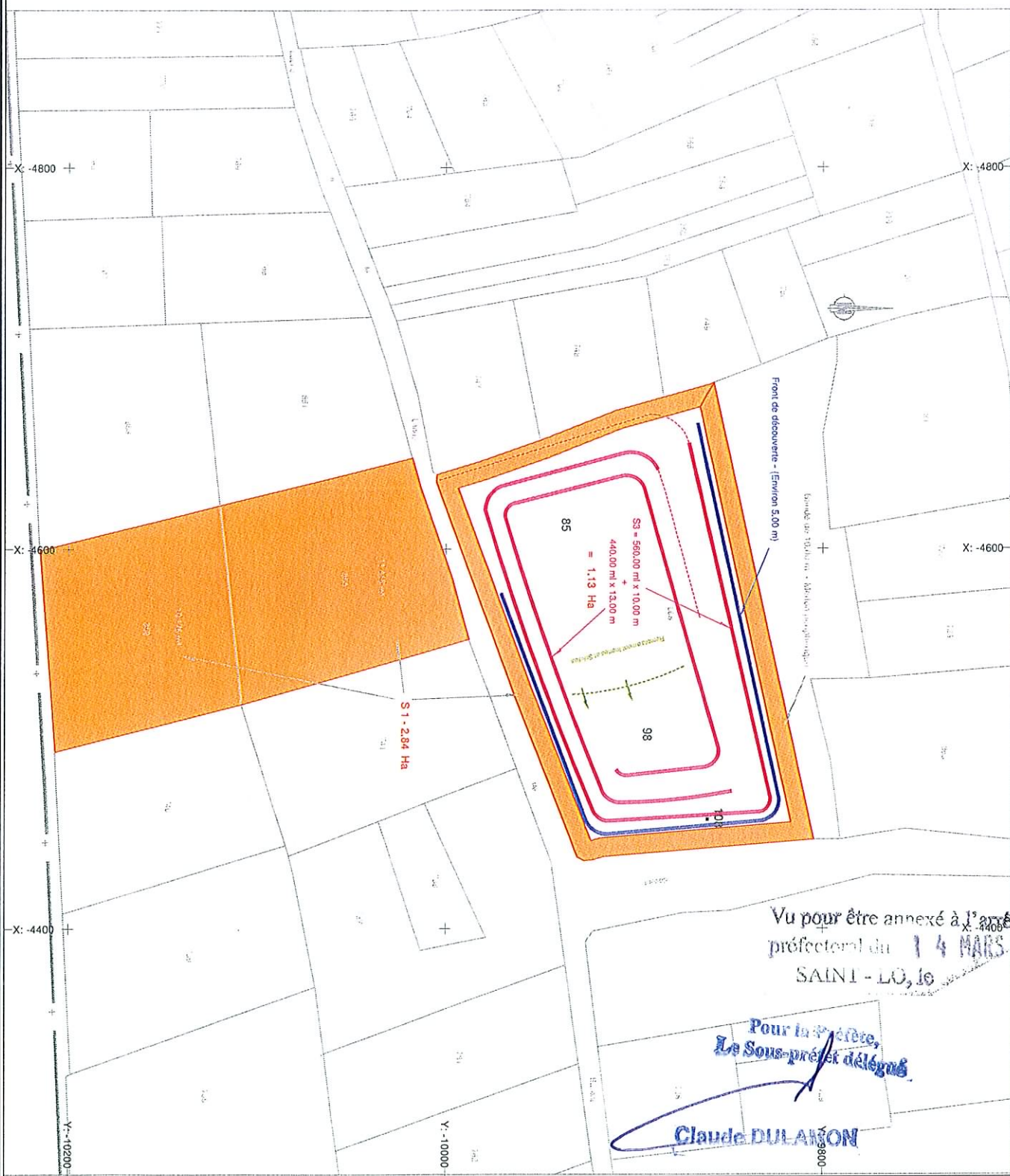
Date d'adoption : 17.01.2014
Révisé le 17.01.2014

Consultation en mairie : PAF 2013-2014

Le plan visuelisé sur cet extrait est généré par le
service des cartes, cartes, service
BUREAU NATIONAL DU CADASTRE
14 Rue Saint Louis 91700
91000 VALERIE
Tel : 02 33 31 61 27 - Fax : 02 33 31 68 41
Email : cadastre@cadastre.fr

Cet extrait du plan visuel est généré par :

cadastre.gouv.fr
et 2012 (mairie de Saint-Lô) et des communes



Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral du 14 MARS 2014
SAINT-LO, le

Pour la Préfecture,
Le Sous-préfet délégué

Claude DULACON

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

PHASE FINALE

Plan de remise en état du site

2033

Département
SAVÈRE

Canton
SÈREVILLE

Folio : 8

Folios : 001 à 02

Échelle d'origine : 1:2500

Échelle d'exécution : 1:1000

Date d'impression : 17/01/2014
(Musée de la Ville de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93/CC-49

Le plan visuelisé sur cet écran est géré par le
Centre des Impôts Foncier (système)
BUREAU ANTÉRIEUR DU CADASTRE
14 Rue Saint Made 50700
50700 VALCÈNES
tel : 02 33 21 61 27 - fax : 02 33 21 68 47
mailto:valcenes@pfi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

Service pour la
2012 Ministère de l'Économie et des Finances

